

Opérations électorales	Echéancier à respecter	Dates proposées pour faire les élections
Vote du calendrier électoral		Vendredi 29 janvier 2021
Ouverture de la campagne électorale		Lundi 15 février 2021
Affichage des listes électorales	20 jours au moins avant le scrutin (article D.719-8 Code de l'éducation)	Lundi 8 mars 2021
Dépôt des candidatures	15 jours francs maximum et 5 jours francs minimum avant la date du scrutin (article D.719-24 Code de l'éducation)	Du lundi 15 mars au lundi 22 mars 2021
Affichage des candidatures		Mardi 23 mars 2021
1 ^{er} tour du scrutin		Du lundi 29 mars au mercredi 31 mars 2021
2 ^{ème} tour du scrutin		Du lundi 5 avril au mercredi 7 avril 2021
Dépouillement des votes	A l'issue du scrutin	Mercredi 7 avril 2021
Proclamation et affichage des résultats	Dans les 3 jours suivants la fin des opérations électorales	
Délai de recours devant le CCOE	Dans les 5 jours à compter de la date de proclamation des résultats (article D.719-39 Code de l'éducation et article 17 décret n°90-414 relatif à l'Inalco)	
Délai de recours contentieux devant le TA	<ul style="list-style-type: none"> - 6 jours à compter de la date de notification de la décision de la CCOE - En l'absence de décision explicite de la COE, le TA peut être saisi dans les 6 jours suivant l'expiration d'un délai de 2 mois à compter de la saisine de la CCOE (article D.719-40 Code de l'éducation) 	